

Faits saillants du budget 2018

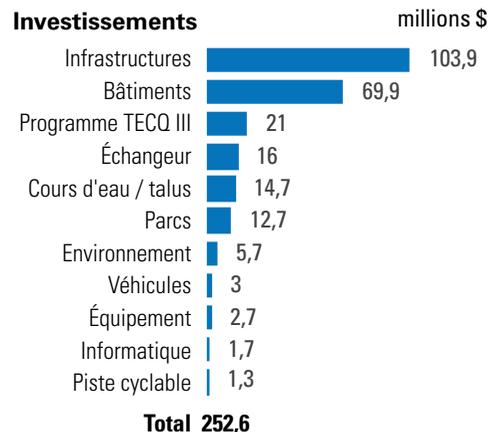
- Rétablissement de la contribution pour la lutte aux insectes parasitaires, suite à l'évaluation environnementale.
- Augmentation du budget des camps de jour afin d'offrir une place 5 jours par semaine aux enfants ayant des besoins particuliers.
- Création du Bureau d'éthique, de lutte à la corruption et de contrôle du gaspillage.
- Adoption d'un plan stratégique et d'une politique de gestion de la dette.

« Rigueur. Modernité. Équité. Voilà ce qui animera votre administration municipale au cours de la prochaine année et du présent mandat. Notre engagement est clair : reprendre notre ville en main pour nous donner une ville plus performante, plus juste, plus transparente. »

- Marc-André Plante, maire de Terrebonne

Programme triennal d'immobilisations

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les dépenses qui sont principalement financées par emprunts. Ces prévisions de dépenses sont planifiées sur trois ans et révisées chaque année. Elles regroupent généralement des projets d'envergure. En voici la liste pour 2018-2020.



Comment payer votre compte de taxes

Par votre institution financière

En vous présentant dans la majorité des institutions financières, aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques.

Votre institution financière acquitte votre compte de taxes?

Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes et vous assurer que le paiement de vos taxes s'effectue conformément aux dates prescrites.

Par Internet

Vous pouvez également payer par téléphone ou par Internet sur les différents réseaux bancaires en inscrivant le numéro de référence/compte de 18 chiffres identifié dans le haut de votre talon de remise :

VILLE DE TERREBONNE COMPTES DE TAXES C.P. 120 TÉLÉPHONE (450) 376-1322		Référence/Compte : 000000000000000000		TALON DE REMISE	
N° d'impression	Usure de l'écriture	Date d'échéance	Matricule	N° client	
Établissement			IMPOSITION COUR.		
VERSEMENT 1					
			MONTANT DÙ		
			MONTANT PAYÉ		



Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de : **Ville de Terrebonne, TAXES, C.P. 120, Terrebonne (Québec) J7M 1Z2**. Il est possible d'envoyer quatre chèques postdatés dans la même enveloppe, avec les talons de remise.

Par dépôt

En déposant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) dans les chutes à courrier ou à la réception des points de service suivants :

- 3630, rue Émile-Roy, J7M 1A1
- 6900, rue Guérin (dans la chute à courrier de la bibliothèque), J7M 1L9
- 3425, place Camus (dans la chute à courrier de la bibliothèque), J6V 0C8
- 775, rue Saint-Jean-Baptiste (hôtel de ville de Terrebonne), J6W 1B5
- 513, montée Masson (Direction de l'administration et des finances), J6W 2Z2

En espèces

Seulement au comptoir de la perception des taxes de la Direction de l'administration et des finances. Argent comptant, chèque(s), mandat(s) bancaire(s) et paiement direct via Interac acceptés. **Aucune carte de crédit n'est acceptée.**

NOTES IMPORTANTES

Si votre compte de taxes comporte un arrérage (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.

Prévoez le délai compensatoire des institutions financières en faisant le paiement quelques jours avant la date d'échéance.

Quatre versements

Tous les contribuables de la Ville de Terrebonne qui doivent plus de 300 \$ peuvent acquitter leur compte de taxes en quatre versements égaux. La date d'échéance pour chacun des versements est inscrite sur les talons de remise rattachés à votre compte (ne joindre que celui correspondant à votre paiement et conserver votre compte, car celui-ci ne vous sera pas retourné). Merci de ne pas agraffer les talons au(x) chèque(s) ou aux mandat(s) bancaire(s).

Reçus

Aucun reçu ne vous sera remis, à moins que votre paiement soit effectué en argent comptant au comptoir de la perception des taxes. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu. Pour votre déclaration de revenus, votre compte de taxes fait foi du montant payé. Veuillez en conserver une copie dans vos dossiers.

Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer, selon le cas, avec la Commission scolaire des Affluents au 450 492-9400 (poste 3524) ou avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles au 450 974-7000.

Changement d'adresse

Pour nous faire part des modifications concernant votre adresse postale, utilisez l'espace réservé à cette fin à l'endos de chacun des talons de remise ou veuillez écrire à l'adresse courriel suivante : **changement.adresse@ville.terrebonne.qc.ca**

Info-taxes

450 492-2433
ville.terrebonne.qc.ca

Présentation budgétaire faite
aux citoyens le 11 janvier
disponible en ligne.

Votre COMPTE DE TAXES 2018

expliqué

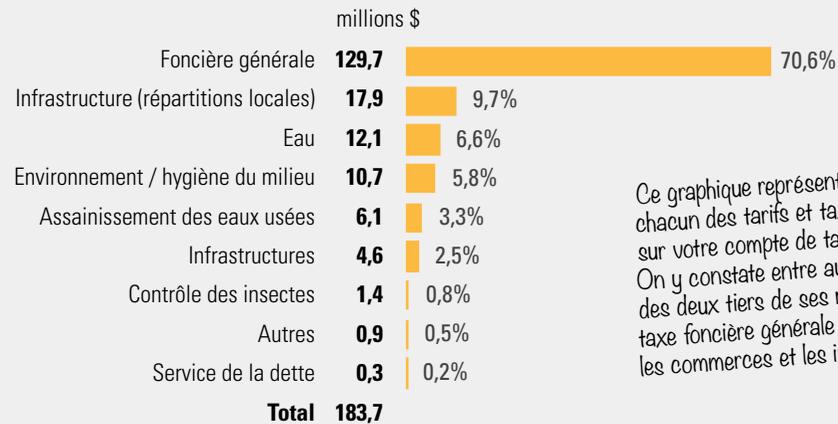


Terrebonne
Une histoire de vie

Comment sont répartis les revenus de taxation et les dépenses de la Ville?

Répartition des revenus DE TAXATION

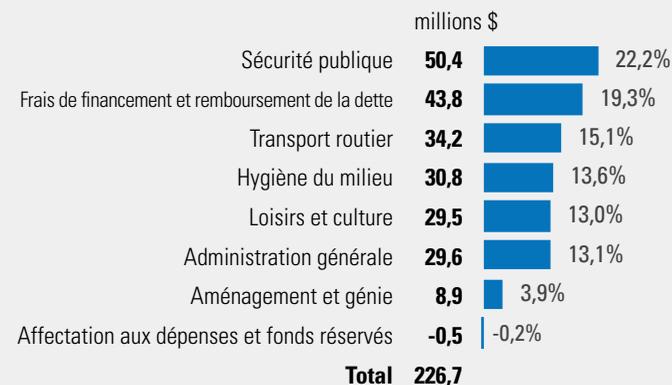
En 2018, la Ville prévoit des revenus de taxation de 183,7 millions de dollars et 43 millions d'autres sources comme les services rendus, l'imposition de droits et les transferts, pour un budget total de 226,7 millions.



Ce graphique représente les fonds recueillis pour chacun des tarifs et taxes que vous trouverez sur votre compte de taxes (voir page de droite). On y constate entre autres que la Ville tire plus des deux tiers de ses revenus de taxation de la taxe foncière générale payée par les résidents, les commerces et les industries.

Répartition des dépenses TOTALES

Les villes ayant toutes l'obligation légale d'atteindre l'équilibre budgétaire à chaque année, les dépenses totales prévues pour 2018 sont égales aux revenus totaux (taxation et autres sources), soit 226,7 millions.



Ce graphique montre les principaux postes de dépenses de la Ville. Les trois premiers — sécurité publique, dette et transport routier — représentant plus de 50% des dépenses.

Quels tarifs et taxes payez-vous?

Taxe foncière générale

Cette taxe permet de fournir aux citoyennes et aux citoyens les divers services offerts par la Ville, tels que la sécurité publique, la gestion et l'entretien du territoire, les loisirs, l'administration, etc. *Calculée selon l'évaluation municipale.*

Taxe foncière – Environnement/hygiène du milieu

Elle regroupe des opérations de nature environnementale comme les matières recyclables, le ramassage des déchets et l'eau. *Calculée selon l'évaluation municipale. Une compensation de 185 \$ pour la collecte des ordures sera perçue pour chaque unité de logement en excédent de la première, tel que portée au rôle d'évaluation.*

Taxe foncière – Infrastructures

Elle est destinée au remboursement du service de la dette pour le renouvellement des infrastructures et l'amélioration de nos réseaux, rues et routes, nous permettant de bénéficier de programmes de subvention gouvernementaux. *Calculée selon l'évaluation municipale.*

Taxe foncière – Service de la dette

Elle sert au remboursement des dettes des anciennes villes. Cette taxe est appelée à disparaître vers 2022, avec l'extinction de ces dettes. *Calculée selon l'évaluation municipale.*

Taxe d'eau

Pour l'utilisation de l'eau de l'aqueduc. *Calculée à l'unité. Les commerces et industries paient un supplément à l'utilisation après les premiers 400 m³.*

Tarif d'assainissement des eaux usées

Le tarif reflète le coût associé à ce secteur d'activité. *Calculé à l'unité. Les commerces et industries paient un supplément à l'utilisation après les premiers 400 m³.*

Compensation pour le contrôle des insectes parasitaires

Suite à l'évaluation environnementale, le tarif de 30\$ pour le contrôle des insectes parasitaires est rétabli pour financer ce traitement annuel. *Calculé à l'unité.*

Infrastructures (répartitions locales)

Dans certains quartiers, les contribuables doivent assumer le coût des travaux d'infrastructures qui concernent leur propriété et/ou leur secteur. *Calculée selon la superficie du terrain ou le frontage (ligne de propriété avant) de l'unité d'évaluation.*

A) Infrastructures majeures

Exemples : pont, conduite d'aqueduc maîtresse, station de pompage, nouveau parc.

B) Surdimensionnement des infrastructures locales pour desservir un projet en développement ou un ensemble d'immeubles

Exemples : bonification du réseau d'aqueduc, d'égouts, fondation de rue sur une artère principale, pavage, bordures, trottoirs ou éclairage routier.

C) Infrastructures locales en façade sur rue pour desservir un immeuble

Exemples : pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier pour une rue locale. À noter que les travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de rue et les entrées de service sont généralement assumés par le promoteur.

	2017	2018
TAXES FONCIÈRES		
	\$ par 100 \$ d'évaluation	
Générale		
Immeubles industriels	2,1483	2,2661
Immeubles commerciaux	1,9659	2,0745
Terrains vagues desservis	1,5115	1,5324
Immeubles résidentiels	0,7717	0,7937
Spéciales		
Infrastructures	0,0350	0,0350
Environnement / hygiène du milieu	0,0799	0,0814
Service de la dette		
Terrebonne	0,0070	0,0004
Lachenaie	0,0104	0,0066
La Plaine	0,0035	—
TARIFS		
	\$, à l'unité	
Eau (résidentiel)	260	240
Eau (industriel et commercial)	318	318
Assainissement des eaux usées	146	146
Insectes piqueurs	0	30
Infrastructures	Répartitions locales	